

Nombre de membres en exercice	9
Nombre de membres présents	6
Nombre de suffrages exprimés*	7
Votes POUR	7
Votes CONTRE	0
Abstentions	0

Délibération N° 2- a -09/02/2018

Présents : J. LARUE, P-H. CHANAL, F. GARCIA, A. GOLFIER, A.MASSOT, S.VALLOS

Absents/Excusés : V. LOUIS (Maire), S. ELDIN

Procuration(s) : S. ELDIN à A. MASSOT ; F.HERPIN à V.LOUIS

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de J. LARUE, 1er Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice **deux mille dix-sept**, dressé par V. LOUIS, Maire après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, et le compte de gestion du comptable public,

* dont procuration(s)

Convocation du 05/02/2018

Séance du 09/02/2018 à 19 H 00

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		9 571,33		113 974,35	-	123 545,68
Opérations de l'exercice	189 388,93	207 225,69	104 447,91	198 828,96	293 836,84	406 054,65
Totaux	189 388,93	216 797,02	104 447,91	312 803,31	293 836,84	529 600,33
Résultat de clôture		27 408,09		208 355,40		235 763,49

Besoin de financement
Excédent de financement

Reste à réaliser

Besoin de financement
Excédent de financement
des restes à réaliser

Besoin total de financement
Excédent total de financement

	au compte 001 Déficit d'investissement reporté
208 355,40	au compte 001 Excédent d'investissement reporté
234 898,00	17 273,00

217 625,00

9 269,60

9 269,60	au compte 1068 Investissement (Excédents de fonctionnement capitalisés)
18 138,49	au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté

2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide
d'affecter la somme de
et de

3° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ; vote le compte de gestion ;

4° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

5° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jour mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations tous les membres présents.

Reçu à la Sous-Préfecture
de LARGENTIÈRE

14 FEV. 2018

Certifié exécutoire
Transmis en Sous-Préfecture et publié le
Véronique LOUIS, Maire

12 FEV. 2018

A ST MAURICE D'IBIE, le 09/02/2018
Le président de séance
Jean LARUE, 1er Adjoint